

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 11 JUIN 2008 -

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. BRUN, M. GOZE, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. ERTLE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. FRANCOIS, M. GILLET, Mlle VAILLANT, M. BOULANGER, M. CASTEX, M. CHUPIN, M. DELMOLY, M. PABOEUF, M. REIFFERS, M. SIRE.

Le Président ouvre la séance à 9 H 15.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2008

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 28 mai 2008.

II - CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2008/2009

Le Président présente le calendrier qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

Mme BOULERIE demande que soit mise en place une commission chargée de réfléchir sur le calendrier de l'année universitaire. Le calendrier qui nous est proposé est très tendu et difficile à tenir. Il faudrait pouvoir réfléchir sur un étalement de l'année universitaire.

Le Président indique qu'il regrette, pour sa part, que l'on soit passé de 28 à 24 semaines d'enseignement et qu'il est tout à fait d'accord pour que cette réflexion soit mise en place. Ce n'est pas la peine de créer un groupe de travail spécifique, il appartiendra à la commission des Enseignements et de la Vie étudiante de se saisir de cette question. Évidemment, il faudra analyser toutes les conséquences d'une modification du calendrier et bien réfléchir avant d'en changer car ce changement devra être accepté pour plusieurs années.

M. RICHARD souligne que l'on a le sentiment de rentrer de plus en plus tôt et de sortir de plus en plus tard. La question de l'étalement du calendrier n'est pas simple à traiter et il faudra en débattre avec l'ensemble de la communauté universitaire.

M. BRUN précise que l'on a de moins en moins de temps pour enseigner parce qu'on passe de plus en plus de temps à évaluer.

M. PEBARTHE souhaite que la réflexion soit élargie sur les conséquences pédagogiques de la semestrialisation avec un semestre à 12 semaines. Avec la montée en puissance de l'évaluation, le contenu disciplinaire a été amené à diminuer.

Le Président estime qu'il faudra également poser la question des modalités de l'évaluation.

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, le calendrier de l'année universitaire 2007/2008

III - LES PROJETS PEDAGOGIQUES 2008 2009

M. BAUDORRE indique qu'il s'agit d'un dossier très important qui est l'aboutissement d'un travail très lourd mené par la commission des Enseignements et de la Vie étudiante et par le CEVU. Le calendrier de mise en place était très difficile mais les collègues l'ont respecté. Le travail d'examen et d'évaluation des projets a pu aussi être mené dans un délai qui va permettre la mise en place des projets retenus à la rentrée. Il souligne l'ampleur et la qualité des projets pédagogiques. 108 projets ont été présentés par les composantes. Cela repose la question du partage du travail d'évaluation entre les conseils centraux, qui ne sont peut-être pas le meilleur endroit pour examiner dans le détail les dossiers et des instances intermédiaires qui pourraient faire un premier travail d'évaluation. Ce travail d'analyse trouvera naturellement sa place au sein des UFR rénovées.

Une véritable dynamique a été lancée qui modifie la conception que l'on se faisait d'un certain nombre de points.

Trois demi-journées pleines ont été consacrées à l'examen des dossiers par la commission des Enseignements et de la Vie étudiante et par le CEVU. Ces deux instances ont posé des exigences fortes dans leur travail d'évaluation et mis en avant deux critères importants : l'innovation et la cohérence. Certaines UFR ont été en mesure de faire un travail de cohérence et de présentation plus abouti que d'autres. C'est le cas pour toutes celles qui ont été en mesure de s'inscrire dans une démarche de projet. Une action ressort de l'ensemble de ces projets, c'est la mise en place des enseignants référents. Tous ces projets ont été classés A.

La commission des Enseignements et de la Vie étudiante et le CEVU ont souhaité s'ériger en expert pédagogique et ont étudié la pertinence pédagogique des projets. Ils demandent au Conseil d'Administration de prendre le relais au niveau de l'attribution des moyens et de l'exigence du suivi des projets.

Les propositions faites par ces deux instances entrent globalement dans les enveloppes indiquées.

La dotation attribuée est encore théorique. Il faudra préciser un certain nombre de points. Elle constitue plutôt un droit de tirage et, en fin d'année, le bilan de ce qui aura été réalisé effectivement pourra être différent.

Les projets pédagogiques sont dotés d'une enveloppe importante avec plus de 500 000 €.

L'année dernière, l'université avait lancé un appel à projets pédagogiques financés sur le contrat quadriennal. C'était une anticipation qui a été très utile. Cette année, le plan Licence, qui concerne les premières années de licence, a été doté spécifiquement par le Ministère. Ce plan sera ensuite étendu les années suivantes à la deuxième et à la troisième année de licence. En conséquence, les crédits du contrat quadriennal peuvent être déplacés sur d'autres actions pédagogiques et notamment en direction des masters, particulièrement des masters professionnels. Il faudra de toute manière réfléchir, lors de l'élaboration du budget 2009, au fonctionnement des masters et pouvoir distinguer une enveloppe qui concernerait strictement leur fonctionnement et une enveloppe pour les projets pédagogiques.

Enfin, il ne faut pas occulter que la mise en place de ces projets pédagogiques va se heurter à deux problèmes importants : celui des ressources humaines, car on est arrivé à la limite de nos capacités de fonctionnement en heures complémentaires, et celui des locaux.

M. BRUN tient également à souligner la qualité du travail réalisé par la commission des Enseignements et de la Vie étudiante et le CEVU.

En revanche, il ne pense pas que notre structure actuelle alourdisse le traitement de ce dossier. C'est bien plutôt le calendrier resserré qui a pu conduire à des difficultés. Le rôle du CEVU est de contrôler et de valider les projets pédagogiques. Ce rôle ne peut être donné aux UFR.

Le projet pédagogique de l'université, c'est de faire réussir ses étudiants. En conséquence, le plan Licence ne peut pas être un projet particulier mais un plan qui doit être pérennisé, notamment dans son financement. À cet égard il se déclare inquiet sur l'accompagnement financier de ce plan Licence dans les années qui viennent.

M. PEBARTHE tient à relativiser l'importance de ce financement. Si on le ramène au nombre d'étudiants, cela ne fait que 30 € par étudiant. Cela est bien loin de compenser le manque de moyens. En outre, cette dotation s'accompagne d'une contrepartie. Il ne s'agit pas d'un appel à projets mais d'une refonte générale des licences. Or cet élément est rarement abordé. Il n'y a aucune visibilité du plan pour les années futures et c'est particulièrement gênant. La question de la pérennité des financements est effectivement la question centrale. Et on voit bien la tentation qui existe de combler, par un financement non pérenne, tous les manques existants alors qu'il faudrait bien distinguer les besoins incompressibles qui doivent être obligatoirement couverts et les financements de projets particuliers. En outre, il est bien prévu qu'il y aura une évaluation externe de la mise en place du plan Licence et que cette évaluation servira de base au dialogue contractuel. Il ne s'agit donc pas d'une manne qui viendrait en plus mais bien du financement futur de toutes nos licences.

Tout cela doit être replacé dans un contexte national très menaçant pour l'université et dans la volonté du Ministère d'imposer aux universités des changements pédagogiques.

M. PORTINE souligne que cet appel à projets a permis d'engager une réflexion au sein des équipes pour permettre une articulation plus homogène des projets. C'est particulièrement important et prometteur pour l'avenir. C'est aussi important pour la préparation de notre futur quadriennal.

M. CHUPIN rappelle que le plan Licence constitue un engagement de l'État vis-à-vis de l'Europe. La stratégie de l'Europe de la connaissance distingue plusieurs objectifs : la lutte contre l'échec universitaire, l'élévation du nombre de diplômés au niveau licence et la professionnalisation des licences et des masters. Le plan Licence a pour but d'accompagner cette réforme. Les priorités concernées sont l'orientation, les enseignants référents et le tutorat. Il s'agit d'un projet sur cinq ans et l'État français s'est engagé à mettre les moyens en place sur cette durée. La contrepartie c'est d'avoir une véritable évaluation des projets. Il souligne également le travail très fructueux d'analyse des dossiers qui a été réalisée par la commission et par le CEVU. Ce travail a permis un classement cohérent avec le plan de financement.

M. HOYAUX attire l'attention sur les nouvelles maquettes qu'il faudrait mettre en place conformément au plan Licence. La Géographie, dont les formations n'ont été habilitées que pour deux ans, a l'obligation de mettre en place la nouvelle maquette pour la rentrée de 2009. Cette nouvelle maquette ferait passer l'horaire étudiant de 234 à 231 heures mais le coût total du diplôme de 666 à 1407HTD. Quel sera le financement pour ces nouvelles charges mais comment trouver également les salles pour accueillir ces nouveaux enseignements ? Cela pose beaucoup de problèmes. Les ressources humaines ne seront également pas disponibles.

M. PEBARTHE récusé les chiffres des taux d'échec des étudiants car personne n'a les moyens aujourd'hui de mesurer réellement l'échec. En outre, l'échec scolaire et universitaire n'est pas de la seule responsabilité des lycées et des universités. Dire cela c'est évacuer la question sociale et faire porter sur ces structures une responsabilité qui n'est pas totalement la leur. S'agissant de la professionnalisation il rappelle que la mesure de l'emploi des diplômés de sciences humaines et sociales montre qu'ils réussissent aussi bien que les autres diplômés. En outre, la baisse drastique du nombre de postes au concours de recrutement d'enseignants, dont l'université n'est en rien responsable, modifie les résultats d'insertion professionnelle de nos étudiants. Tous ces arguments sont la traduction d'une logique agressive à l'égard des universités de sciences humaines et sociales.

M. LAÜGT présente les travaux de la commission et du CEVU. Un premier examen des dossiers a permis de constater leur disparité. Un courrier a alors été adressé aux directeurs des UFR afin qu'ils puissent apporter un certain nombre de compléments qui avaient été demandés. Puis le CEVU du 28 mai a travaillé sur les projets du plan Licence et a proposé un classement :

- ✓ A pour les projets prioritaires,
- ✓ B pour les projets un peu moins prioritaires,
- ✓ C pour les projets qui avaient un avis réservé, voire défavorable.

Tous les projets relatifs aux enseignants référents ont été classés prioritaires. Le CEVU s'est inspiré des projets présentés par l'UFR des Pays Anglophones et l'UFR d'Histoire pour proposer un groupe de travail chargé particulièrement d'accompagner ces projets par la mise en place d'un cahier des charges et d'une harmonisation, au sein de l'université, du fonctionnement et de la rémunération des enseignants référents. Il est prévu une demi-journée de travail à la rentrée qui rassemblera tous les enseignants référents avec la scolarité et le SUIO pour mettre en place un carnet de route et des modalités de suivi et d'évaluation du dispositif.

Pour la thématique des compétences transversales en langues vivantes pour non-spécialistes, le CEVU a déploré que les langues vivantes aient été sorties des maquettes et a préconisé que, dans le cadre du prochain quadriennal, l'enseignement de langue soit réintégré dans les enseignements obligatoires des UE de licence. En attendant, les projets de l'UFR Histoire et de l'UFR ISIC ont été classés en A. L'important projet présenté par l'UFR LE/LEA autour du CLES était apparu onéreux et posait des questions d'efficacité. Dans un premier temps, le CEVU avait proposé le gel de l'enveloppe financière le temps d'une expertise complémentaire. Cette expertise a été menée plus rapidement que prévu et il est demandé aujourd'hui au Conseil d'Administration de réintégrer, dans la liste des projets classés en A, ce projet pour un montant de 40 000 €.

Le CEVU a également beaucoup insisté sur la nécessité de l'évaluation de l'ensemble de ces projets. Il a proposé la mise en place, pendant la semaine intersemestrielle, d'une journée qui réunira l'ensemble des porteurs de projets afin qu'ils puissent échanger sur leurs bonnes pratiques et sur les difficultés rencontrées. Il est indispensable, qu'en fin d'année, chaque projet donne lieu à une évaluation par le porteur de projet mais également que soit mise en place l'évaluation de l'action par les étudiants qui l'auront suivie. Avec la participation du vice-président étudiant, M. LAÛGT est en train de travailler à l'élaboration de critères permettant la mise en place de cette évaluation.

S'agissant des projets du plan licence, les demandes initiales représentaient un montant d'environ 530 000 € pour une dotation de 408 000 €. Pour les projets hors licence, la demande est de 340 000 € pour une enveloppe de 110 000 €.

Pour les projets hors licence, il a été décidé ici de dégager les projets concernant les masters professionnels qui feront l'objet d'un financement spécifique. Le CEVU a cependant procédé à l'évaluation pédagogique de ces projets qui ont d'ailleurs tous été classés en A.

Pour les projets pédagogiques en licence, le classement établi est le suivant :

- ✓ A : projets prioritaires,
- ✓ B+ : projets pour lesquels la commission était partagée entre ceux qui souhaitaient un classement en A et ceux qui souhaitaient un classement en B,
- ✓ B : projets non prioritaires,
- ✓ C : avis défavorables.

Le Président souligne également la qualité du travail réalisé par le CEVU. Il se réjouit de la très belle évolution du fonctionnement de ce conseil qui, il y a quelques années, attirait peu les personnels. Le CEVU a un rôle important à jouer et il se sent d'autant plus motivé que les résultats de son travail sont pris en compte.

M. HOYAUX revient sur le contexte de la mise en place de ces projets. Il s'agissait de la mise en place du plan de réussite en première année de licence. Or, il s'avère que des projets pédagogiques pour les deuxième et troisième années de licence et pour les masters ont été retenus. Ce glissement n'avait pas été prévu. Pour sa part, il a refusé aux collègues de master de présenter des projets. Il n'est pas satisfait non plus de la façon dont s'est déroulé le travail d'examen des projets au sein des UFR. Il regrette que le contenu des projets du département d'Aménagement n'ait jamais été soumis au conseil de l'UFR.

Il voudrait que le dispositif des enseignants référents soit généralisé dans toutes les UFR. En effet le plan Licence n'est pas un projet, puisque toutes les années de licence devront s'inscrire dans le dispositif. Le problème réside dans la difficulté de trouver partout des porteurs de projets qui souhaitent s'investir. Le projet c'est la compétition. Si dans une UFR, il n'y a pas de porteurs de projets dynamiques, il n'y a pas de projet. Cela pose un grave problème d'équité.

Il souligne également, que même s'il a présenté plusieurs projets, il votera contre car il est dans l'incapacité de les mettre en place. Les projets ont été présentés car il s'agissait du plan Licence mais les moyens humains et matériels pour les mettre en place n'existent pas.

La situation s'aggrave. La semestrialisation est une folie. On ne fait que gérer la crise.

Enfin, il demande s'il est possible de réexaminer le classement proposé par le CEVU.

M. GOZE tient à préciser que la totalité des projets du département d'Aménagement avait été transmise au directeur de l'UFR Géographie et Aménagement.

Le Président indique que la seule instance délibérative c'est le Conseil d'Administration et que le CEVU ne fait effectivement que des propositions.

M. CHUPIN tient à rappeler que la commission et le CEVU ont examiné la totalité des projets et fait un énorme travail. Il lui paraît difficile de revenir sur le classement proposé, ce serait un manque de confiance par rapport au travail accompli.

M. LAÜGT indique que, pour sa part, il soutient également totalement les projets classés en A par le CEVU.

Mme BOULERIE précise qu'elle n'a volontairement pas participé à l'élaboration de tous ces projets car elle estime qu'on ne réfléchit pas d'abord sur la pédagogie, ce qui devrait être l'essentiel de nos débats. En outre, elle constate un fossé entre ces projets et l'attitude commune à beaucoup d'enseignants qui méprisent les étudiants et en ont une vision élitiste. Notre conception de la pédagogie constitue le problème de fond de notre université.

Le Président ne peut pas laisser dire que les enseignants ont une attitude de mépris envers les étudiants.

M. PEBARTHE s'inquiète de la bureaucratisation qui est proposée pour encadrer les enseignants référents. Il a peur d'un mécanisme totalement contre-productif. Il rappelle également que les enseignants référents auront énormément de mal à fonctionner car la plupart n'ont même pas de bureau pour rencontrer les étudiants. Il ne faut pas nier cette réalité matérielle, ni oublier que tous les étudiants n'ont pas nécessairement les mêmes libertés d'emploi du temps. Beaucoup de nos étudiants travaillent et ont un emploi du temps qui ne sera pas compatible avec le système des enseignants référents. Enfin, il s'interroge sur les modalités de l'évaluation qui sera faite par les étudiants et notamment sur les critères qui seront mis en place pour la réaliser.

Le Président estime qu'il n'est pas possible de reposer des problèmes de fond à propos de chaque dossier qui mérite un examen particulier. Il est important effectivement que l'université puisse apporter sa contribution à cette réflexion et il n'est pas opposé à organiser une réunion spéciale sur ses thématiques.

M. BAUDORRE rappelle que les directeurs d'UFR ont été informés, dès le début, que les projets pédagogiques concerneraient toute la filière licence et les masters. La situation des masters est plus complexe puisqu'il y a nécessité d'apprécier les besoins de fonctionnement à côté des projets. C'est la raison pour laquelle il a été proposé, lors des discussions au sein de la commission, d'examiner les projets master et de réserver une enveloppe spécifique pour leur financement. Il s'étonne que l'on puisse dire qu'on ne réfléchit pas sur la pédagogie alors que 108 projets ont été déposés et qu'un travail important a été fait par beaucoup de collègues. L'évaluation est nécessaire mais pour la réaliser il faudra des critères bien réfléchis.

M. PORTINE estime que beaucoup de collègues ont la crainte de voir leur métier bouger par rapport à la conception qu'ils en avaient. Nos universités françaises reproduisent les élites enseignantes du secondaire mais le problème c'est que notre université n'est pas seule. Il faut faire émerger une autre culture grâce au débat. Tout ce travail qui a été mené est très important même s'il est imparfait.

M. LAÜGT souligne qu'il n'est évidemment pas possible d'imposer les projets à tous les collègues. C'est l'exemple qui permettra la diffusion.

M. BRUN précise qu'il n'est pas nécessaire effectivement de parler des problèmes de fond à chaque fois mais il ne faut jamais oublier l'arrière-plan derrière chaque projet.

M. PABOEUF souhaite que l'on garde l'ambition d'être élitiste pour tout le monde mais pour cela il faut tenir compte de l'environnement. L'ensemble des projets doit être replacé dans un contexte plus large qui vise à accompagner l'étudiant. Mais il est impossible de demander ce travail aux seuls enseignants. Il faut capitaliser tous les éléments de recherche et de pratiques sur ces thématiques pour aider les enseignants dans leurs démarches. Accompagner l'étudiant, c'est se situer dans un plan plus général et mettre en place une orientation tout au long de la vie. Si on ne fait pas cela, l'accompagnement sera frustrant. C'est évidemment un problème national. La question de l'orientation est essentielle et nécessite des moyens bien plus importants.

M. POLI souligne que les personnels BIATOS suivent avec attention ce dossier même s'ils n'ont pas directement participé à son élaboration.

M. JOLY attire l'attention sur les problèmes de locaux que la mise en place de ces projets va poser. Il sera certainement nécessaire d'élargir l'amplitude de leur utilisation.

Le Président présente ensuite le détail des projets licence.

M. LAÜGT précise qu'il a été décidé d'harmoniser la rémunération des enseignants référents sur la base de 20 heures année pour un groupe de 20 étudiants. Ce nouveau calcul entraîne une augmentation de la dotation de 60 000 €.

Le Président propose ensuite d'examiner les projets hors plans licence. Les projets qui ont été classés en A représentent une enveloppe de près de 89 000 €. Le disponible est donc d'environ 25 000 €.

Les projets classés en B+ sont d'un montant total d'un peu plus de 61 000 €. Il est donc demandé au Conseil d'Administration de faire un tri et de retenir les projets à l'intérieur de l'enveloppe de 25 000 €.

Un débat s'instaure au sein du conseil sur les critères qui pourraient être mis en place pour faire ces choix. Après discussion, les projets suivants sont retenus :

- UFR Lettres : le projet « Intertexte méthode de repérage et usage des références » pour un seul groupe et un montant de 1 968 € et le projet « Construire une compétence pratique » pour un montant de 984 €.
- Les projets présentés par Mme LAUGIER et M. COIGNARD, pour la filière LCE et LEA allemand, sont retenus pour un montant de 10 000 €.
- Le projet de l'UFR ISIC « Langues étrangères en communication » pour un montant de 10 000 €.

- Le projet de l'UFR Arts « Information et aide à l'élaboration du projet professionnel » pour un montant de 5 000 €.

➡ Soit un total de 27 952 €.

M. RICHARD regrette que pour le projet « Intertexte » on n'ait retenu qu'un seul groupe faute de moyens financiers. Cela va créer une inégalité et il se demande comment vont être choisis les étudiants.

M. PORTINE précise qu'il s'agit d'une expérimentation et que l'on verra ensuite si elle peut être généralisée.

M. PEBARTHE demande que soient fournies des statistiques permettant d'avoir une idée sur le nombre d'étudiants concernés et sur les montants financiers pour chaque UFR.

Compte tenu de l'horaire, le Président propose au Conseil d'Administration de reporter à la prochaine séance la désignation des membres des commissions.

Le Conseil donne, à l'unanimité, son accord sur cette proposition.

IV - QUESTIONS DIVERSES

▪ Convention avec l'université Montesquieu - Bordeaux IV

En réponse à une question de M. RICHARD, Mme DUPAU précise qu'il n'y a pas de modification sur le contenu de la convention mais, qu'en revanche, l'annexe financière a été modifiée afin de mieux prendre en compte la réalité des dépenses.

Le Conseil d'Administration autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention relative à l'antenne universitaire d'Agen avec l'université Montesquieu - Bordeaux IV.

- Le Président demande au Conseil d'Administration l'autorisation de transmettre les documents relatifs à la réunion du conseil prévu le 3 juillet prochain simplement huit jours à l'avance au lieu des 15 réglementaires car ils ne seront pas prêts avant.

Le conseil accepte, à l'unanimité, cette proposition.

Le Président indique que l'université de Bordeaux a été retenue au titre du plan Campus. Mais seule la partie du domaine universitaire Talence – Pessac - Gradignan est concernée. Sont donc exclus les campus de Carrère et du centre-ville (place de la victoire et Renaudel) et le site de la Bastide. Le PRES avait présenté un projet commun. Un travail est actuellement mené avec les autorités régionales et locales pour essayer de régler ce problème.

Il précise également qu'il a été décidé, au sein du PRES, de mettre en place un audit des sciences humaines et sociales sur le site de Bordeaux. Il ne s'agit pas d'une évaluation scientifique mais d'une évaluation organisationnelle dans le cadre de la dynamique du PRES et de la reconstruction au sein du CNRS. La commission d'audit, constituée d'un inspecteur général et de trois enseignants dont un enseignant étranger, est tout à fait libre du choix des personnes qu'elle va rencontrer. Elle sera sur le site la semaine prochaine.

M. PEBARTHE fait état d'une déclaration du Président de Bordeaux 1 qui indique que le plan Campus va s'accompagner d'une refonte des enseignements en collèges universitaires autour des pôles d'excellence. Il voudrait savoir s'il s'agit d'une position officielle du PRES.

Le Président répond que ce n'est pas cela qui est contenu dans le projet. L'hypothèse de travail retenue est celle d'un socle licence à l'échelle du PRES et des collèges universitaires thématiques regroupant master et doctorat.

M. PORTINE souligne que ce n'est pas la même chose d'avoir des collèges pour les masters et des collèges pour l'excellence. Il existe un schéma qui prévoit un socle licence et un petit nombre d'étudiants poursuivant en master et un schéma où le master n'est pas réservé à une élite mais où il constitue le prolongement naturel de la licence. Il est, pour sa part, hostile à des collèges centrés sur les masters et favorable à de nouvelles facultés avec un continuum entre licence et master.

M. PABOEUF se déclare surpris par la position du comité de sélection des projets Campus. Ce qui faisait l'intérêt du projet bordelais, c'était sa cohérence et le lien affiché entre la ville et l'université. Ce n'est pas pertinent de dissocier les deux, cela dénature l'esprit du projet.

Le Président se déclare également inquiet de cette décision et précise que les discussions se poursuivent. Mais tous les projets retenus ont été concernés de la même manière. Une des raisons en est le manque de moyens financiers.

M. SIRE se rappelle, qu'il y a une dizaine d'années, la Présidente de l'université faisait part de son inquiétude sur le devenir de l'université Michel de Montaigne face à la concurrence européenne. L'université a su prendre un cap essentiel avec la mise en place du PRES. Les efforts des uns et des autres ont été payants. Toutes les études montrent que d'ici 10 à 15 ans il ne restera qu'une dizaine d'universités capables de faire face à cette concurrence européenne. Il se réjouit du premier pas franchi avec le projet Campus. Mais notre université a du travail devant elle pour mener une vraie réflexion et ne pas faire n'importe quoi face à la concurrence étrangère. Il faudra notamment veiller à une implication plus importante de la vie étudiante au sein des universités pour éviter des différences de traitement entre étudiants des diverses universités. Il faut aussi tenir compte de l'intérêt que constitue la présence des écoles d'ingénieurs au sein du PRES.

Le Président clôt la séance à 12 H 00.

Le Président,

SINGARAVÉLOU